



7

INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES



7.1	ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	238	7.4	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 2020	241
7.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	239	7.4.1	Projets de résolutions	241
7.2.1	Concernant la société	239	7.5	TABLE DE CONCORDANCE	243
7.3	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020	240	7.6	COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE	244
7.3.1	Projets de résolutions	240		Pôle Bancassurance	244
				Pôle Asset-management	245

7.1 ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Attestation du responsable de la publication du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également qu'à ma connaissance, le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille, le 20 avril 2020



Éric Charpentier
Directeur Général

7.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 Place Richebé. Elle est régie par la Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, la Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et la Loi bancaire du 24 janvier 1984 (intégrée dans le Code monétaire et financier depuis le 1er janvier 2001).

La durée de la Caisse Fédérale est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés dont le numéro est : RCS Lille Métropole 320 342 264.

Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe peuvent être consultés au siège social de la société, 4 Place Richebé 59000 Lille.

7.2.1 Concernant la société

7.2.1.1 Objet social

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses affiliées et de leurs sociétaires. Elle a notamment pour objet :

- d'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes morales, en particulier des caisses affiliées et, à titre exceptionnel et sur accord du Conseil d'administration, de personnes physiques. Elle assure également tous recouvrements et paiements pour le compte de ses déposants ;
- d'établir entre les caisses affiliées, un mécanisme de compensation ;
- de faire aux caisses affiliées des avances avec ou sans affectation spéciale ;
- de faire des emplois de trésorerie ou d'épargne ;
- de se procurer les capitaux par emprunts, avances, escomptes ou émission d'emprunts obligataires, ainsi que par tout moyen autorisé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et les textes subséquents ;
- de prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;
- de déterminer et de mettre en œuvre la méthodologie et les critères nécessaires au respect des règles de supervision françaises et européennes ;
- de mettre en place et d'assurer le suivi d'une politique des risques.

Et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses caisses affiliées, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

7.2.1.2 Répartition statutaire des bénéfices

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : « les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social, sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou œuvres d'intérêt général ou professionnel ».

7.2.1.3 Tenue des assemblées générales

L'assemblée générale Ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'administration ou un quart des sociétaires le demande. Les motifs de la convocation doivent, dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'administration.

L'assemblée générale est convoquée par le Président du Conseil d'administration. Si le Président du Conseil d'administration refusait de convoquer l'assemblée générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'assemblée générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'assemblée générale.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'assemblée générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute assemblée générale que les objets portés à l'ordre du jour.

7.2.1.4 Document d'information annuelle

Au cours de l'année 2019, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a publié trois documents contenant une information financière :

- en avril 2019, le rapport annuel relatif à l'exercice 2018 ;
- en mai 2019, les dossiers de présentation financière requis par la Banque de France pour les émetteurs de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) et à moyen terme (NEU MTN) ;
- en août 2019, l'information financière semestrielle au 30 juin.

7.2.1.5 Calendrier des publications financières

Agenda sous réserve de modification

Résultats annuels 2019	Mai 2020
Résultats semestriels	Août 2020

7.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe
4, Place Richebé – 59000 LILLE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

7.3.1 Projets de résolutions

Première Résolution

[Approbation des comptes sociaux]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2019 dans leur forme et leur teneur qui se soldent par un excédent de recettes de 3 303,51 euros.

L'assemblée générale décide de l'affecter en totalité au report à nouveau et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

Deuxième Résolution

[Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce]

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, constate qu'aux termes du rapport spécial des commissaires aux comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Troisième Résolution

[Approbation des comptes sociaux globalisés]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux globalisés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième Résolution

[Approbation des comptes consolidés]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe établis selon les normes IFRS et arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cinquième Résolution

[Budget 2019]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, arrête le budget de la Fédération à 3 819 milliers d'euros pour l'année 2020. La part des cotisations de chaque Caisse adhérente est fixée à 0,0162 % du montant moyen des capitaux gérés.

Sixième Résolution

[Renouvellement des mandats de quatre administrateurs]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Mesdames Jocelyne MORLON, Christine THYBAUT et de Messieurs André HALIPRE, Dominique BUR, Patrick LIMPENS, Alain POISSONNIER et Olivier OGER.

Sur proposition du Comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Madame Jocelyne MORLON ;
- Madame Christine THYBAUT ;
- Monsieur Alain POISSONNIER ;
- Monsieur Olivier OGER.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

Septième Résolution

[Nomination d'un administrateur]

Sur proposition du Comité des nominations, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, décide également de nommer comme administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Madame Marie-Hélène MANCZYK, domiciliée à LOCON (62400), 170 rue de l'Echopette

Laquelle déclare accepter sa fonction.

Huitième Résolution

[Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes]

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir constaté la démission de Madame Anne VEAUTE de son mandat de commissaire aux comptes suppléant, nomme pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, Madame Virginie CHAUVIN, en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Laquelle déclare accepter cette fonction.

Neuvième Résolution

[Pouvoirs en vue des formalités]

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

7.4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 2020

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
4 Place Richebé – 59000 Lille
Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

7.4.1 Projets de résolutions

7.4.1.1 À caractère Extraordinaire

Première Résolution

[Modification des statuts relative à la rémunération du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 18-2-1 des statuts afin d'harmoniser ces dispositions avec l'article 15 de la loi du 10 septembre 1947.

L'article 18-2-1 des statuts modifiés est rédigé comme suit :

« 18-2 – Direction générale de la société

1 - Composition de la direction générale

La direction générale est composée d'un Directeur Général et d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués. Ce sont des personnes physiques.

Le Directeur Général est nommé et révoqué par le conseil d'administration. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration nomme et révoque le ou les Directeurs Généraux délégués.

Conformément aux dispositions reprises dans l'article 15 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947, la rémunération fixe du Directeur Général, et du ou des Directeurs généraux délégués, peut être complétée par une partie variable. Le comité des rémunérations propose au Conseil d'Administration la formule de calcul qui lui semble adaptée. Celui-ci fixe pour une durée n'excédant pas cinq (5) ans le maximum de la rémunération annuelle.

Nul ne peut être nommé ou rester membre de la direction générale s'il a atteint l'âge de 70 ans. Ses fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé se tenant après son soixante-dixième anniversaire.

(le reste sans changement) »

Deuxième Résolution

[Pouvoirs en vue des formalités]

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres consécutives aux modifications intervenues.

7.4.1.2 À caractère Ordinaire

Première Résolution

[Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des commissaires aux comptes approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Ceci vaut, en cas de besoin, approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 de CMNE Belgium, lesquels ont été fusionnés dans les comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe à cette même date. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. Elle décharge également les organes d'administration et de contrôle de CMNE Belgium.

Deuxième Résolution

[Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Troisième Résolution

[Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 223.586.582,12 de la manière suivante :

Réserve légale	1 966 785,00 €
Réserves ordinaires	221 619 797,12 €

Quatrième Résolution

[Evolution du capital social]

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que le capital social, qui était 352 877 400 € en fin d'exercice 2018, s'établit à 372 545 250 € au 31 décembre 2019.

Cinquième Résolution

[Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Directeur Général]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport de gouvernement relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Eric CHARPENTIER, Directeur Général.

Sixième Résolution

[Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Directeur Général Délégué]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport de gouvernement relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Christian NOBILI, Directeur Général Délégué.

Septième Résolution

[Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Président du Conseil d'administration]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport de gouvernement relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur André HALIPRE, Président du Conseil d'Administration.

Huitième Résolution

[Vote sur les principes et les critères de détermination des éléments composant la rémunération du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Président du Conseil d'Administration]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport de gouvernement relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de leur mandat :

- au Directeur Général
- au Directeur Général Délégué
- au Président du Conseil d'administration

Neuvième Résolution

[Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2019 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport de gouvernement, donne un avis favorable sur le montant global des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 4.356.374 €, versées durant l'exercice écoulé à 26 salariés, à savoir les dirigeants responsables, au sens de l'article L.511-73, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Dixième Résolution

[Résolution sur l'enveloppe de "Jetons de Présence"]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Comité des Rémunérations, de fixer le montant maximal des indemnités annuelles compensatrices de temps passé, à allouer aux membres du conseil d'administration à la somme de 120.000 euros pour l'exercice 2020.

Cette enveloppe pourra être utilisée en tout ou partie, selon les modalités validées par le Conseil d'Administration.

Onzième Résolution

[Renouvellement des mandats de quatre administrateurs]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Mesdames Jocelyne MORLON, Christine THYBAUT et de Messieurs André HALIPRE, Dominique BUR, Patrick LIMPENS, Alain POISSONNIER et Olivier OGER.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'assemblée générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Madame Jocelyne MORLON
- Madame Christine THYBAUT
- Monsieur Alain POISSONNIER
- Monsieur Olivier OGER

lesquels déclarent accepter leur fonction

Douzième Résolution

Nomination d'un administrateur

Sur proposition du Comité des Nominations, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide également de nommer comme Administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Madame Marie-Hélène MANCZYK, domiciliée à LOCON (62400), 170 rue de l'Echopette

Laquelle déclare accepter sa fonction

Treizième Résolution

[Pouvoirs en vue des formalités]

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

7.5 TABLE DE CONCORDANCE

Table de concordance	Pages
ORGANIGRAMME	
Présentation de la société et du Groupe	5-10
Liens de dépendance de la société au sein du Groupe	/
ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
Noms et fonctions des membres des organes d'administration et de direction et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci	14-15, 22-24
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	21
Composition et fonctionnement des Comités	16
APERÇU DES ACTIVITÉS	
<ul style="list-style-type: none"> ● Principales activités ● Principales activités de la société ● Nouveau produit et/ou nouvelle activité ● Principaux marchés ● Position concurrentielle de la société 	30-41
INFORMATION SUR LES TENDANCES	
Déclarations sur les perspectives de la société	42-43
Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	42-43
Facteur de risques	50-127
Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF)	136-151
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société	
Principaux actionnaires	25-27
Nature du contrôle exercé par la société	50-127
Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	/
États financiers	158-230
<ul style="list-style-type: none"> ● Vérifications des informations financières historiques annuelles ● Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées ● Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux 	231-235
Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	/
Date des dernières informations financières auditées	31/12/19
Informations financières intermédiaires	/
<ul style="list-style-type: none"> ● Informations financières semestrielles ● Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen 	/
Procédures judiciaires et d'arbitrage	/
Changement significatif de la situation financière de la société	/
INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	
Personnes responsables	
Responsable du document de référence	238
Attestation du responsable	238
Histoire et évolution de la société	
Raison sociale et nom commercial de la société	239
Lieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	239
Date de constitution et durée de vie de la société	239
Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine	
Adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	244-245
Événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	/
CONTRATS IMPORTANTS	
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	

7.6 COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

PÔLE BANCASSURANCE

Réseau France

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE)

4 Place Richebé – 59000 Lille.

Tél : 03 20 78 38 38

Site internet : www.cmne.fr

- Président du Conseil d'administration : **André HALIPRÉ**
- Directeur Général : **Éric CHARPENTIER**
- Directeur Général Délégué : **Christian NOBILI**

Bail Actéa

4 Place Richebé – 59000 Lille

Tél : 03 28 02 57 05

Site internet : www.bail-actea.fr

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-Charles DHAUSSY**

Bail Actéa Immobilier (ex Nord Europe LEASE)

4 Place Richebé – 59000 Lille

Tél : 03 28 02 56 26

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Bernard DUFERMONT**
- Directeur Général Délégué : **Jean-Charles DHAUSSY**

Nord Europe PARTENARIAT

4 Place Richebé – 59000 Lille

Tél : 02 28 02 56 83

- Président du Conseil d'administration : **Christian NOBILI**
- Directeur Général : **Philippe AMOURIAUX**

Réseau Belgique

Crédit Mutuel Nord Europe BELGIUM (CMNE BELGIUM)

nb : Fusion avec la Caisse Fédérale (CFCMNE) à effet du 31/12/2019

Boulevard de Waterloo, 16 – 1000 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 22 89 82 00

- Président du Conseil d'administration : **André HALIPRÉ**
- Président du Comité de Direction : **Éric CHARPENTIER**

BEOBANK NV/SA

Boulevard G^{al} Jacques, 263 G – 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél : 00 32 626 51 11

Site internet : www.beobank.be

- Président du Conseil d'administration : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Comité de Direction : **Guy SCHELLINCK**

PÔLE ASSET-MANAGEMENT

Groupe La Française

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Éric CHARPENTIER**
- Président du Directoire : **Xavier LÉPINE**
- Directeur Général : **Patrick RIVIÈRE**

La Française Asset-Management

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 43 12 01 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Xavier LEPINE**
- Président du Directoire : **Jean-Luc HIVERT**

La Française Real Estate Managers

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Xavier LEPINE**
- Président du Directoire : **Marc BERTRAND**
- Directeurs Généraux : **Marc-Olivier PENIN**
et **Éric ALLARD**

La Française AM International

(fusion avec La Française AM Finance Services au 31/12/2019)

60 Grand-Rue – L-1660 Luxembourg

Tél : 00 352 24 83 221

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMPTE**

La Française AM Finance Services

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.la-francaise.com

- Président du Conseil de surveillance : **Patrick RIVIÈRE**
- Président du Directoire : **Philippe LECOMTE**
- Directeurs Généraux : **Thierry SEVOUMIANS**
et **Thierry GORTZOUNIAN**

La Française Investment Solutions

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 73 00 75 75

Site internet : www.lafrancaise-gis.com

- Président du Conseil de surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire : **Patrick RIVIERE**
- Directeurs Généraux : **Sofiène HAJ TAIEB** et **Arnaud SARFATI**
- Directrice Générale déléguée : **Thouraya JARRAY**

Nouvelles Expertises et Talents AM

125 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.newalpha.com

- Président : **Patrick RIVIÈRE**
- Directeurs Généraux : **Lior DERHY** et **Antoine ROLLAND**

La Française Global Investments

128 Boulevard Raspail – 75006 Paris

Tél : 01 73 00 73 00

Site internet : www.lafrancaise-gis.com

- Président du Conseil de surveillance : **Pierre LASSERRE**
- Président du Directoire et Directeur Général : **Sabine SCHIMEL**
- Directeur Général Délégué : **Christophe LESIEUR**

Inflection Point By La Française

78 Brook Street – London W1K5EF (Royaume-Uni)

Site internet : www.la-francaise.com

Veritas Portfolio GmbH KG

Taunusanlage 18 – Main Building

60325 Frankfurt

Germany

Crédit photos : iStock



4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél. : +33 (0)3 20 78 37 51

www.cmne.fr